Règlement de la course 2017

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les 3 heures VTT de Saint Aubin De Medoc est une épreuve VTT de type compétition. Elle se déroulera le Dimanche 10 septembre 2017 sur la commune de Saint Aubin De Medoc (33), dans la forêt proche du stade. Le départ sera donné au niveau du parcours de santé.

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures, le départ sera donné à 10h00 et la fin de la course interviendra aux environs de 13h00.

La remise des prix sera effectuée vers 13h30

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les participants peuvent concourir en individuel ou par équipe de 2.

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques,...).

Pas de classement pour les VAE

Article 2 : Conditions de participation

2-a) En individuel

La course est ouverte aux hommes et femmes nés en 2001 et avant (16 ans et plus)

2-b) Par équipes

La course est ouverte aux hommes et femmes nés en 2001 et avant (16 ans et plus)

Les équipes sont constituées dans une des catégories suivantes : Hommes, Femmes, Mixte. et Jeunes (à partir de 16 ans).

2-c) Justificatif à fournir

La photocopie de la licence pour les concurrents possédant une des licences compétition suivantes : UFOLEP R5, FFC, FF Tri.

Pour les non-licenciés, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an est exigé.

_

Article 3: Inscription

L'inscription peut se faire par courrier ou en ligne depuis le site internet :

http://assamvtt.wix.com/3hvttstaubin.

Dossiers et montant de l'inscription

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du chèque de règlement des droits d'inscription.

Les inscriptions sur internet seront closes le 8 septembre 2017 a minuit et les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des 250 participants .

Clôture des inscriptions sur place à 9h40

L'ordre d'arrivée des dossiers détermine le № des plaques.

Le chèque d'inscription sera libellé à l'ordre de : « ASSAMVTT ».

Montant des Engagements :

- personne licencié Ufolep inscription internet 9 euros et 12 euros le jour de la course

– personne non licencié Ufolep inscription internet 12 euros et 15 euros le jour de la course Joindre impérativement la photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an.

Epreuve limitée à 125 équipes et individuels au total(soit 250 personnes).

Informations et renseignements :

Tél: +33.7.85.93.91.41

Mail: assam3heures@gmail.com

Site: http://assamvtt.wix.com/3hvttstaubin

Envoi du règlement par courrier :

ASSAM VTT

113 route du tronquet

33160 Saint Aubin De Medoc

Article 4 : Remise des plaques et des transpondeurs

Ouverture pour la remise des dossards à partir de 8h00.

Une plaque et un transpondeur seront remis aux concurrents sur présentation d'une pièce d'identité et de leur licence qui leur sera rendue après restitution du matériel à l'issue de la course.

Article 5 : Parking et gestion des déchets

Une aire de parking sera à disposition à proximité du lieu de départ.

Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, ces sacs devront être déposés dans des containers prévus à cet effet.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 6 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques. Un transpondeur sera remis à chaque concurrent. En cas de non restitution du transpondeur, il sera demandé le remboursement de celui-ci, soit 100€.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide.

Article 7: Annulation ou Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 8 : Assurances et sécurité

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire dès que vous êtes sur votre vélo, en course comme à l'entrainement, sur l'ensemble du parcours. Un poste de secours sera présent sur les lieux de la compétition.

Article 9 : Consignes

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours de 7 km effectués en 3 heures de temps. En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, des panneaux de signalisation ou des signaleurs.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances, à pieds ou en VTT à partir de 8h30 jusqu'au briefing à 9h45.

Le départ se fera au niveau de la zone de relais. Il empruntera un chemin large afin d'étirer le peloton avant de se retrouver sur le circuit des 3 heures. Il sera donné par un starter.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, assistance extérieure, comportements anti sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera l'exclusion de l'équipe ou du compétiteur.

Article 10 : Classement

Classement scratch équipe:

Seront récompensées :

- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.
- Les trois premières équipes mixtes..

Classement scratch individuel:

Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes.
- Les trois premières féminines.

Article 11 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 12: Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 13 Septembre 2015.

Article 13: Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Article 14 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir les 3h00 VTT de Saint Aubin De Medoc.